

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Agriculture et Développement Rural

Direction Générale des Forêts



Célébration de la Journée Nationale de l'arbre
25 octobre 2011

Dossier de presse

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, à travers la Direction Générale des Forêts, organise la cérémonie officielle de lancement de la campagne de plantation 2011-2012. Elle aura lieu à Skikda, le mardi 25 octobre 2011 et sera rehaussée par la présence des hautes autorités.

La journée nationale de l'arbre, organisée à travers le territoire national, symbolise l'importance qu'accorde notre pays à la conservation de la nature et la préservation de l'environnement à travers les efforts fournis en matière de protection et de reconstitution de l'écosystème forestier.

Pour rappel, l'année 2011 est consacrée *année internationale des forêts*, sous le slogan les « *forêts pour la société* ». C'est aussi une occasion pour la sensibilisation des citoyens autour de l'intérêt vital que représente la forêt dans l'équilibre écologique et dans le développement économique, social et environnemental.

Célébration de la Journée nationale de l'arbre, le 25 octobre

Les écosystèmes forestiers demeurent une composante fondamentale de la vie sur terre. Divers rôles sont attribués aux forêts dans leur large gamme de diversité structurelle. Elles restent un maillon central dans les équilibres naturels en conservant les sols, protégeant les agro-systèmes, régulant le climat et conservant les ressources hydriques. De par leurs diverses configurations architecturales, les forêts sont le refuge d'une large gamme de plantes et d'animaux et continuent à être un foyer hautement potentiel en biodiversité.

Compte tenu du rôle fondamental que joue l'écosystème forestier et face aux menaces qui le cernent, il est indispensable de garantir sa protection à travers une utilisation rationnelle et durable des ressources forestières et sub-forestières.

Dans notre pays, le lancement de la campagne de reboisement est symbolisé à travers la célébration du **25 octobre**, période de dormance végétale, marquant la fin de la période estivale et le début de la période de froid. C'est une date privilégiée pour davantage de sensibilisation des citoyens autour de l'intérêt majeur et vital que représente la forêt dans les équilibres écologiques, et son importance dans le développement des activités socio-économique notamment en zones de montagnes.

Le lancement de la campagne de reboisement est célébré le **25 octobre** de chaque année à travers les 48 wilayas afin de ponctuer l'importance et le rôle de l'arbre dans l'éducation environnementale.

Cette journée est également mise à profit pour sensibiliser et informer l'opinion publique sur le phénomène de la déforestation, ses causes et ses effets qui ont encore des conséquences dramatiques. C'est également, une occasion pour rappeler que beaucoup d'efforts restent à fournir pour la préservation de nos ressources forestières en particulier et naturelles en général.

Dans ce cadre, l'ensemble des Conservations des Forêts ont prévu diverses manifestations tout associant les établissements scolaires à l'ensemble des activités prévues.

Celles-ci portent sur :

- Des expositions de photos et projection de film vidéo ;
- Des plantations à l'intérieur des écoles et à proximité ;
- Des visites sur terrain des réalisations de reboisement ;
- Des randonnées à travers les parcs nationaux ;
- Des émissions à travers la radio locale et publication d'articles à travers la presse ;
- Des conférences et débats sur des thèmes relatifs aux bienfaits de l'arbre.
- Un concours de dessins.
- Un concours du meilleur club vert.

Par ailleurs, les organisations de la société civile sont invitées à lancer des initiatives et à organiser tout événement qu'elles jugeront adéquat pour marquer cette Journée, afin de promouvoir la sensibilisation et d'encourager un public aussi large que possible à s'impliquer dans la préservation de la nature et de l'environnement.

La wilaya de *Skikda* a été retenue pour la célébration officielle de la journée.

Etat des lieux des ressources forestières

L'Algérie est l'un des plus grands pays du continent africain, il occupe une position centrale au Maghreb et en Méditerranée occidentale, avec une superficie de 2 381 000 km². Les caractéristiques de son milieu naturel sont diversifiées : un immense milieu désertique, une vaste zone steppique, des massifs montagneux boisés, un milieu constitué de plaines et de collines et une zone marine à climat méditerranéen.

Trois contraintes majeures caractérisent le milieu naturel algérien : des précipitations irrégulières, des sols fragiles et un grand écart de température entre les saisons chaudes et froides.

Toutefois, les ressources naturelles y sont limitées et fragiles, du fait de conditions climatiques et de leur distribution inégale à travers le territoire.

Les régions du nord de l'Algérie où les conditions de climat et de milieu permettent le développement des formations forestières occupent 250 000 km² soit un peu plus de 10% de la superficie totale.

Les forêts et maquis couvrent globalement 4,7 millions d'hectares. L'augmentation du taux de boisement est une action de longue haleine qui nécessite des efforts considérables et continus en matière de reboisement. Ainsi, 460 000 ha ont été reboisés au cours de ces dernières années.

La Direction Générale des Forêts mène également un programme de réhabilitation des espèces endémiques tel que le Pistachier de l'Atlas en zones steppiques, l'Arganier, l'Acacia Radianna et le cyprès du Tassili en zones sahariennes à travers de grands projets de reboisements, intégrant l'option de la sylviculture saharienne.

Pour les régions du nord du pays, les priorités portent essentiellement sur la réhabilitation des écosystèmes dégradés, compte tenu des récurrents phénomènes d'incendies, à travers des reboisements intensifs visant particulièrement la reconstitution des essences nobles (chêne liège, cèdre de l'Atlas).

Les Reboisements par Les Chiffres

Depuis l'indépendance, l'Algérie a fait des efforts considérables en matière de protection des ressources naturelles et de lutte contre la dégradation des sols. Une priorité absolue a été accordée aux programmes de reboisement sur tout le territoire national.

Aussi, en matière de reboisement, le bilan physique des plantations fait ressortir la réalisation de **1 047 815** hectares pour la période 1962 à 1999, répartis comme suit :

- CPR : 38 478 Ha
- Barrage vert : 146 293 Ha
 - plantation forestière : 143 828 Ha
 - Fixation de dunes : 2 465 Ha
- Grands Travaux : 99 512 Ha
- Autres programmes : 763 532 Ha

Le Plan National de Reboisement :

Composante du plan national de développement agricole et rural (PNDAR), le plan national de reboisement (PNR) mis en œuvre en 2000, vise la mise en valeur des terres, la lutte contre la désertification, la protection et de la valorisation des ressources naturelles dans le cadre d'un développement rural durable.

Le P.N.R a pour objectif l'émergence de systèmes économiques viables permettant aux populations rurales de disposer de moyens adéquats de subsistance, de stabilité et de développement. Par ailleurs, l'objectif phare du PNR vise l'augmentation du taux de boisement de 11 à 13%.

La planification de l'ensemble des actions prévues au PNR porte sur un objectif global de **1.245.900 ha** sur 20 ans réparti comme suit :

- Reboisement industriel à base de chêne liège : **75.000 ha** ;
- Reboisement de production : **250.000 ha**, au niveau des bassins versants ;
- Reboisement de protection : **562.000 ha**;
- Lutte contre la désertification : **333.260 ha**;
- Reboisement d'agrément et récréatif : **25.640 ha**.

Depuis le lancement du plan national de reboisement, il a été réalisé **494.000** hectares de plantation dont **166 000** hectares en fruitier.

Les perspectives

Le Plan National de Reboisement constitue pour la période 2009 – 2014, l'instrument de mise en œuvre de la politique de renouveau rural qui a pour objectif la promotion d'un développement économique du pays associant l'ensemble des intervenants sur les territoires ruraux. Cette politique est mise en œuvre à travers 04 programmes fédérateurs suivants :

- modernisation et/ou réhabilitation des villages et des ksours par l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des populations ;
- diversification des activités économiques ;
- protection et valorisation des ressources naturelles ;
- protection et valorisation du patrimoine rural matériel et immatériel.

Décliné en projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI); le renouveau rural est une démarche nouvelle et innovante basée sur la concertation et la participation des communautés locales,

avec pour objectif, la sauvegarde des équilibres naturels des écosystèmes et l'amélioration du niveau de vie des populations locales.

Dans ce contexte, la Direction Générale des Forêts, à travers l'ensemble des outils de planifications existants à son niveau, tel que la carte de sensibilité à la désertification, les études d'aménagement des bassins versants, l'étude portant reconstitution de la nappe aléatique, les plans de gestion des aires protégées et zones humides, a élaboré un plan d'action quinquennal, 2010-2014, structuré autour de quatre grands axes stratégiques à savoir:

- La lutte contre la désertification, avec en prime, la réhabilitation du barrage vert sur une superficie de 100.000 hectares. L'atténuation de la désertification, l'amélioration de la productivité des terres moyennement dégradées, la restauration des terres gravement dégradées, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations. Ce programme touche 2. 500 000 ha couvrant 38 wilayas et 600 communes.
- Le traitement des bassins versants de barrage avec l'application des études réalisées par l'ANBT pour 34 bassins- versants sur une superficie de 3,5 millions d'ha, couvrant 26 wilayas, 350 communes et une population de 7 millions d'habitants.
- La réhabilitation et l'extension du patrimoine forestier, à travers, l'amélioration de l'état et de la productivité des peuplements forestiers, le renforcement de la veille et de l'alerte précoce contre toutes les formes de nuisance, ainsi que le renforcement et l'entretien des infrastructures forestières.
- La conservation des écosystèmes naturels, programme inscrit dans le cadre des objectifs dressés par la stratégie nationale de développement rural, visant la préservation des ressources naturelles conformément au schéma directeur des espaces naturels et des aires protégées (SDENAP), adopté par le gouvernement en 2008 à travers l'actualisation des connaissances sur l'état de la biodiversité, la gestion durable des aires protégées et la valorisation des zones humides et des espèces végétales à intérêt utilitaires, le développement de l'écotourisme et la création des conditions idoines pour l'accueil du public, la gestion durable et le développement de la chasse et enfin la consolidation et l'amélioration des capacités de production de gibier et de la qualité cynégétique ainsi que la réhabilitation des espèces endémiques.